



Rachat de soulte d'un ex

Par **DuoHome**, le **28/10/2020** à **11:05**

Bonjour à tous,

Ma conjointe avait acheté une maison il y a 1 an avec son ex or ils se sont séparés et je souhaiterais racheter la part de cette personne sur la maison. Ils sont en indivision et est tout à fait d'accord pour que je rachète sa part.

comment cela va se procéder ? Est ce possible ?
ma conjoint va t'elle garder son prêt ou alors être réévaluée ?

merci de pouvoir m'éclairer rapidement je vous en serais reconnaissante...

bonne journée à tous !

Par **Visiteur**, le **28/10/2020** à **11:35**

Bonjour

Qui était emprunteur pour ce bien ?

Par **youris**, le **28/10/2020** à **11:35**

bonjour,

en matière de modification de propriété immobilière, il y a 2 points à considérer:

- dans votre cas, il faut que vous vous mettiez d'accord avec l'ex de votre épouse, sur le prix des droits indivis qu'il va vous vendre et puis voir un notaire qui est nécessaire pour modifier la propriété du bien.

- si votre épouse et son ex avait souscrit un crédit dont le contrat comporte une clause de solidarité. Il faut que son ex soit désolidarisé du prêt et que vous repreniez le crédit à votre charge, il vous donc contacter l'organisme de crédit. Le contrat de prêt doit prévoir qu'en cas

de vente, le crédit doit être remboursé.

salutations

Par **DuoHome**, le **28/10/2020** à **13:14**

Pour répondre à ESPRIT : le prêt avait été fait à 2 sur un compte commun..

Pour répondre à Youris : Merci pour vos explications et en soit il me vend sa partie, actuellement c'est moi qui paye la part de son prêt que je verse sur leur ancien compte commun. Donc à partir de là il faut que nous prenions rendez vous avec un notaire tous les 3 ?

Ça marche donc ma conjointe n'aura aucune démarche à faire en plus ? Comme le fait de réévaluer son prêt etc.. Ce n'est juste moi qui en gros « prendra la place de son ex » ?

Cordialement

Par **youris**, le **28/10/2020** à **13:22**

il faut vérifier sur votre contrat de prêt, si l'ex de votre épouse vend ses droits sur le bien financé, il doit en avertir son organisme de crédit, car vous ne pouvez pas prendre la place de l'ex de votre épouse sans l'informer.

Par **DuoHome**, le **28/10/2020** à **13:41**

Ça marche je vérifie ça et je reviens vers vous pour plus d'informations, merci énormément